



CÔTÉ *Cadres N°14*

CHEFS D'ÉQUIPE ET CADRES PROFESSIONNELS :

***pour sortir enfin de l'impasse
vers une reconnaissance
réelle du métier d'encadrant !***

Les Chefs d'Équipe, les Cadres Professionnels, mais aussi les faisant fonction III.1 s'inquiètent aujourd'hui, à juste titre, de l'absence de perspectives réelles dans le déroulement de leur carrière.

Les exigences de La Poste envers son encadrement de premier niveau sont croissantes alors même qu'elle rechigne à reconnaître leur implication et à leur témoigner la juste reconnaissance qu'ils méritent.

Corvéables à merci, on leur demande toujours plus...

La charge de travail des Chefs d'Équipe ne cesse d'augmenter, tout comme la technicité des missions qui leur sont confiées :

Au courrier, les organisations issues des regroupements d'entités leur attribuent de fait des responsabilités de plus en plus lourdes.

Parallèlement, les parts variables restent symboliques et sont bien loin de pouvoir compenser les dépassements d'horaires et une disponibilité trop souvent acceptée au détriment de leur vie familiale.

Est-il encore besoin de préciser que la Poste refuse souvent le paiement des heures supplémentaires effectuées dans l'intérêt du service et des agents. Les Chefs d'Équipe et cadres professionnels jouent pourtant un rôle essentiel dans les réorganisations et dans l'explication du changement.

Ils assurent le déploiement des nouvelles applications, se transforment à la demande en experts interlocuteurs des directeurs fonctionnels, dans des domaines aussi variés que la gestion, le management, les ressources humaines, le système d'information, la qualité de service, la sécurité.

Ils sont amenés à assurer régulièrement la permanence managériale et à remplacer les Directeurs d'Établissements accaparés par leur fonction. Ils sont le lien permanent entre des agents désorientés par le rythme des réorganisations et la direction de La Poste.

La Poste pourrait-elle raisonnablement envisager les évolutions et les défis de plus en plus nombreux auxquels elle doit faire face sans l'adhésion et le dévouement de cette population corvéable à merci... ?

Une reconnaissance légitime qui doit se traduire par des mesures concrètes !

Les Chefs d'Équipe et les cadres professionnels sont ainsi soumis à d'importantes responsabilités avec tout le stress qui en découle.

Il est donc légitime, qu' en contrepartie de leur investissement, ils bénéficient d'une reconnaissance bien méritée.

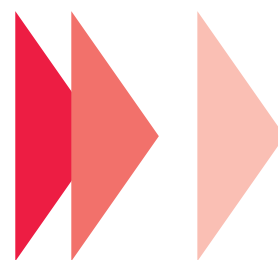
FORCE OUVRIÈRE REVENDIQUE auprès de la direction de La Poste une vraie filière encadrant du niveau III-1 au niveau III.3, sans obligation de mobilité géographique et / ou fonctionnelle, avec comme mesure phare le passage en III-2 de tous les chefs d'Équipe confirmés, c'est à dire ayant une ancienneté dans la fonction supérieure à 2 ans.

De même, Force Ouvrière demande que La Poste s'engage à régulariser tous les faisant fonction de classe III en ouvrant les dispositifs de promotion correspondants.

Tous ces cadres doivent ils encore attendre une vacance d'emploi pour voir reconnaître leurs mérites ? Sûrement pas !

La compétence, l'expertise, le professionnalisme et l'investissement personnel doivent redevenir les clés de l'accès aux grades III.2 et III.3.

L'amélioration de la situation des Chefs d'Équipe, CAPRO et des faisant fonction, constitue une des priorités pour Force Ouvrière qui porte avec vigueur et détermination cette revendication auprès de la Direction des Ressources Humaines de La Poste (voir courrier du 27 juillet 2011 ci joint).





Fédération syndicaliste Force Ouvrière de la Communication

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
tél. 01 40 78 31 50
fax. 01 40 78 30 58
www.fo-com.com
federation@fo-com.com

Paris, le 27 juillet 2011

Monsieur Foucauld LESTIENNE
Directeur Délégué des Ressources
Humaines et des Relations Sociales
La Poste siège social
44, Boulevard de Vaugirard
75757 PARIS CEDEX 15

Monsieur Le Directeur,

Les échanges que nous avons, dans le cadre de notre activité syndicale, avec de nombreux cadres professionnels, chefs d'équipe et autres encadrants de proximité (classe III.1) me conduisent aujourd'hui à attirer votre attention sur le malaise grandissant qui existe au sein de cette population, et en particulier au Courrier.

Comme vous le savez, ces cadres sont particulièrement investis dans les activités de management des équipes et d'organisation du travail ainsi que dans la conduite des changements. Depuis plusieurs années, les tâches et responsabilités qui leur sont confiées ne cessent de s'accroître avec des activités diverses et variées qui viennent s'ajouter à celles prévues initialement dans leur fiche de poste (ils sont devenus « référents » dans de multiples domaines). Parallèlement à cet élargissement du champ de compétence, leur niveau de rémunération et leur perspective de carrière n'ont pas évolué.

Est-ce normal qu'un cadre avec autant de responsabilités touche après 30 ans de carrière à peine plus de 2100€ par mois ? Par ailleurs, le montant de la part variable accordé chaque année reste très symbolique, en moyenne 700€ par agent nonobstant des heures de travail qui dépassent largement la DHT légale. Cette précision me conduit d'ailleurs à vous signaler la difficulté à laquelle ces CAPRO peuvent être confrontés, selon la direction de rattachement considéré, pour se faire payer les heures supplémentaires. Dans un même temps, les promotions III-2 restent conditionnées à d'hypothétiques vacances d'emploi ce qui, vous en conviendrez, en limite fortement le nombre.

Cette situation donne le sentiment à de nombreux cadres professionnels de se trouver dans une impasse professionnelle dans la mesure où leur expertise n'est pas suffisamment reconnue, leur effort pas récompensé à son juste niveau. A ce sentiment largement répandu s'ajoute un sentiment d'injustice.

Force Ouvrière est très attachée à ses valeurs humanistes qui passent par le respect des individus, la reconnaissance du travail et la justice. C'est pourquoi, la situation actuelle des cadres professionnels qui nous paraissent être les « grands perdants » de l'évolution des organisations (l'utilisation par La Poste d'encadrants utiles et incontournables à bon compte et à moindre frais) nous interpelle fortement. Il nous paraît donc légitime que La Poste accepte de leur témoigner une reconnaissance bien méritée en retour de leurs efforts, de leurs investissements personnels et de leur dévouement inconditionnel (il est fréquent qu'ils retroussent leurs manches pour renforcer la ligne d'exécution en venant en aide à leurs collaborateurs directs). Par ailleurs, est-il nécessaire d'indiquer qu'ils contribuent dans une certaine mesure, du fait de leur proximité auprès du personnel, à la cohésion du Métier auxquels ils appartiennent, et au-delà, du Groupe.

Considérant tous ces éléments, nous vous demandons de bien vouloir examiner l'ouverture d'un dispositif de promotion permettant à tous les CAPRO confirmés, c'est-à-dire ayant une ancienneté d'au moins 2 ans, d'obtenir sans mobilité le niveau III-2 qui deviendrait ainsi le grade de base. Bien entendu, nous restons à votre disposition pour évoquer avec vous et les autres organisations professionnelles les modalités concrètes de mise en œuvre de ce dispositif.

Je vous remercie par avance de l'attention toute particulière que vous porterez à ma demande.

Je vous prie de bien agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Jacques DUMANS

Cadres à La Poste
aujourd'hui :

UN STATUT
SANS LIBERTÉS ?

Cadres stratégiques
Encadrants courrier
Cadres professionnels
Directeurs d'établissement
Cadres de la force de vente
Cadres supérieurs

FO
COM

Force Ouvrière Communication

JULIET 2011

SALAIRE, EMPLOI, RESPECT
LE 18 OCTOBRE VOTEZ FO